

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt trois
En exercice : 15 le 14 mars à 20 heures 30,
Présents : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire
Convocation du 9 mars 2023 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : **MM.** DELSOL Yannick, **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **LASFARGUES** William
Mmes : **AFONSO** Djemilla, **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **PLACHOT** Geneviève, **MARCHOU**
Marie, **SEMENE** Marie-Ange

Secrétaire : **IMART** Thierry

Absents excusés : **PIGASSE** Thomas procuration à **DELSOL** Yannick

STURMEL Philippe procuration à **ANDRÉ** Christian

POUPOT Mary procuration à **DUCROS** Lucie

Absent non excusé : **COULON** Florian pas de procuration

Objet : Vente d'un local place du Belvédère

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait acheté un local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment situé 1 chemin de Lauzerville à Aigrefeuille.

Par la délibération 2022-24 du 7 juin 2023, le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à mener la procédure de vente du local avec deux acquéreurs.

La procédure n'a pas abouti avec les kinésithérapeutes.

Concernant le docteur Sarah DUFLOT, les conditions ont évolué et Madame DUFLOT a fait une nouvelle offre.

La division du local que Madame DUFLOT souhaite acquérir a évolué.

La surface souhaitée est de 51.23m² de surface dans l'œuvre soit 47.69m² de surface de plancher.

L'offre de prix est de 68000€ TTC net vendeur (56666.67€HT).

Les frais de rédaction étant à la charge de l'acquéreur.

Les conditions suspensives proposées sont les suivantes :

- Obtention d'un financement avec un apport à la hauteur de 30%
- Obtention d'une autorisation pour la mise en place d'un bloc de climatisation extérieur
- Obtention d'une autorisation pour percement d'une extraction de VMC en façade
- Obtention d'une autorisation pour pose d'une paroi aluminium en leiu et place d'une paroi vitrée (même rôle que les menuiseries existantes)
- Obtention d'une autorisation pour mise en place d'un film afin de flouter les parois vitrées.

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire

- à procéder à la division de la division en volume correspondante au plan joint en modifiant les fractions 3b et 4b

AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20230314-2023_10-DE
en date du 15/03/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023_10

- à continuer la procédure de vente du local dans les conditions énoncées ci-dessus au prix de 68000€ TTC net vendeur (56666.67€HT) pour une surface de 51.23m2 dans l'œuvre soit 47.69m2 de surface de plancher.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 14 mars 2023
Et de la réception en Préfecture le
Le Maire,